

Démarches administratives

Carte nationale d'identité et Passeport

Où s'adresser?

Toutes les Mairies équipées d'une station biométrique (LA TOUR DU PIN)

Pièces à fournir :

Prévoir un RV et demander les pièces à fournir lors de la prise RV. Plus de renseignements sur « service-public.fr ».

Coût :

CNI : Gratuit
Passeport : payant (timbre fiscal)

Reconnaissance avant/ après naissance

Où s'adresser

Toutes les Mairies

Pièces à fournir :

- Avant naissance : Cartes d'identité des déclarants
- Après naissance : Cartes d'identité des déclarants et Acte naissance de l'enfant

Coût :

Gratuit

Baptême Civil

Où s'adresser

Mairie du domicile

Pièces à fournir :

Dossier à retirer en mairie

Coût :

Gratuit

Recensement militaire (à 16 ans)

Où s'adresser?

Mairie du domicile
Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser

Pièces à fournir :

- Livret de famille des parents
- Carte d'identité du demandeur
- Justificatif de domicile

Coût :

Gratuit

Carte d'électeur

Où s'adresser

Mairie du domicile ou résidence ou « service-public.fr »

Pour pouvoir voter lors d'une année d'élection, il faut accomplir cette démarche au plus tard le 6e vendredi précédant le 1er tour de scrutin (sous réserve de modifications apportées par le Ministère de l'Intérieur lors de prochaines élections)

Pièces à fournir :

- Carte d'identité du demandeur
- Justificatif de domicile

Coût :

Gratuit

Mariage

Où s'adresser

Mairie du domicile ou de résidence d'un des deux futurs époux

Pièces à fournir :

Dossier à retirer en mairie

Coût :

Gratuit

Pacs

Où s'adresser

Mairie du domicile

Pièces à fournir :

Dossier à retirer en mairie

Coût :

Gratuit

Légalisation de signature

Où s'adresser

Mairie du domicile

Pièces à fournir :

- Document à légaliser
- Carte d'identité
- Signature devant l'Officier d'Etat Civil

Coût :

Gratuit

